



COLLECTIVITE de SAINT-BARTHELEMY

ASSOCIATION GESTIONNAIRE SB ARTISTS THEATRE DU PARADIS

Association / Organisme Privé / Ecole – Non Résidents ⁽²⁾



DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER LE THEATRE DU PARADIS 11, rue de l'église à Gustavia – St Barthélemy

1. ORGANISME DEMANDEUR

Désignation : _____
Statut juridique¹ : _____ A but lucratif² : OUI NON
Responsable principal : _____ Qualité : _____
Adresse : _____
Courriel : _____ Téléphone : _____

2. MANIFESTATIONS ET ACTIVITES PREVUES DANS LA SALLE³

a. _____

b. _____

3. DATES ET CRENEAUX HORAIRES SOUHAITES⁴

a. _____
b. _____

4. ACTIVITES PAYANTES⁵

a. Spectacles – prix des places : _____
b. Activités de loisirs ou de formation : _____
c. Autres : _____

Fait à Saint-Barthélemy le : _____

Signature de représentant de l'organisme demandeur : _____

5. AVIS ET PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

a. Avis ⁶	FAVORABLE	DEFAVORABLE
b. Motif si avis défavorable : _____		
c. Avis sur les dates et créneaux horaires souhaités ⁷ :		
FAVORABLE	CONCERTATION NECESSAIRE	DEFAVORABLE
d. Motifs et propositions si avis non favorable : _____		

Observations : _____		

A Saint-Barthélemy le : _____		
Nom et signature du responsable de l'association gestionnaire : _____		

6. DECISION DE LA COLLECTIVITE (EN CAS D'AVIS DEFAVORABLE)⁸

☐ AUTORISATION ACCORDEE Cette autorisation ne deviendra effective qu'après signature du protocole prévu. Dates et créneaux horaires accordés : voir protocole	☐ AUTORISATION REFUSEE Motif : _____ _____ _____
---	---

100€ à l'ordre de SB Artists pour maintenance et frais de gestion. Organismes privés et non résidents 250€. La location de matériels, accessoires, régie ne sont pas compris et doivent faire l'objet d'une demande spécifique. Règlement intérieur, état des lieux d'entrée et sortie sont à signer le jour même avec un chèque de caution de 500€ à l'ordre de SB Artists, lequel vous sera rendu avec l'état des lieux de sortie.

A Saint-Barthélemy le, -----

Signature du représentant de SB ARTISTS, L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

¹ Association loi 1901 – Si autre, précisez

² Rayer la mention inutile

³ Distinguer : spectacle, activités périodiques programmées, autres (à préciser)

⁴ Une concertation informelle préalable avec l'association gestionnaire est souhaitable pour une plus grande souplesse de la procédure.

⁵ Préciser les participations financières demandées aux bénéficiaires des manifestations ou activités envisagées.

⁶ Rayer la mention inutile

⁷ Rayer les mentions inutiles

⁸ Rayer le cadre inutile